

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 9 avril 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 12 février 2025	3
II. Règlement des épreuves de positionnement pour l'entrée en Master MEEF « Premier degré » (annexe 1)	3
III. Dossiers d'habilitation, maquettes, MCCC et fiches budgétaires des formations (DU/DIU) (annexes 2 à 11)	3
IV. Tarifs des formations ouvertes en formation continue et apprentissage (Master, DU, DIU) (annexe 12)	5
V. Demande de subvention pour le colloque « Les langages du care : incarner, apprendre, faire, transmettre » (annexes 13 à 15)	5
VI. Point sur <i>Mon Master</i>	5
VII. Informations diverses :	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC – Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
M.	MAURIE	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
Mme	PERRIER-GAY	Principale adjointe du collège Calmette - Limoges
M.	RAFFAUD	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROL	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOURISSEAU	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
Mme	MESLIER	Vice-Présidente du Conseil d'Administration – Université de Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du Premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h06.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

Avant de débiter la réunion, M. Obert sollicite l'autorisation de principe d'enregistrer les séances du conseil d'institut, ce qui est validé par ses membres.

I. Approbation du compte rendu du 12 février 2025

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 12 février 2025.

Mme Hagège propose de remplacer le terme « pranayama » mentionné en page 5 de ce compte rendu par « au moins un exercice de méditation basé sur la respiration ». La modification sera apportée.

En l'absence d'autres commentaires, M. Obert soumet le compte rendu du 12 février 2025 au vote. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	19	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Règlement des épreuves de positionnement pour l'entrée en Master MEEF « Premier degré » (annexe 1)

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que le règlement intérieur de l'épreuve de positionnement pour l'entrée en première année de Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « Premier degré » a été reconduit et actualisé pour la session 2025.

M. Obert revient sur l'article 9.2 de ce règlement qui traite du classement des candidats et s'interroge sur l'un des critères appliqués en cas d'égalité de ces derniers. En effet, il est mentionné qu'ils seront départagés tout d'abord au regard de leur résultat obtenu en français, puis de celui obtenu en mathématiques et enfin, en fonction de leur date de naissance, le candidat le plus âgé d'abord. Concernant ce dernier critère, M. Obert précise qu'il n'est plus utilisé dans les différents concours, seuls des critères quantitatifs sont observés. Mme Bariant confirme que celui-ci pourrait en effet être considéré comme discriminant, même si, vérification faite, il est utilisé réglementairement pour certaines élections (professionnelles, municipales...). Cependant, il est nécessaire de pouvoir avoir recours à un troisième critère en cas d'égalité des candidats après application des deux premiers.

Les conseillers suggèrent de prendre en compte le plus grand nombre de réponses exactes sur l'ensemble de l'épreuve à la place du critère de l'âge. Cette partie du règlement sera modifiée en ce sens.

Mme Hagège demande aussi à ce que les termes « vrai » et « faux » qui apparaissent dans ce règlement soient remplacés par ceux de « correct » et « incorrect ». Le conseil accède à cette demande.

Sous réserve de la prise en compte des modifications demandées, le règlement de l'épreuve de positionnement pour l'entrée en Master MEEF mention « Premier degré » est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Dossiers d'habilitation, maquettes, MCCC et fiches budgétaires des formations (DU/DIU) (annexes 2 à 11)

M. Rouvellac rappelle que les diplômes d'université (DU) sont accrédités jusqu'en 2027. Cependant, chaque année, il est possible de demander des modifications, des créations ou des suppressions de ces diplômes.

Pour la rentrée 2025, trois des cinq DU proposés à l'Inspé de l'académie de Limoges restent

inchangés. Il s'agit du DU « Formation de formateurs académiques (FoFa) », du DU « Devenir acteur de l'école inclusive (EI) » et du DU « Formation de formateurs en yoga (FFLY) ».

À l'inverse, le diplôme inter-universitaire (DIU) « Entrée dans le métier » pour les mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif » et le DU « Consolidation » pour les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » ont fait l'objet d'ajustements. Les maquettes et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) sont proposées en annexes de ces deux dossiers.

En ce qui concerne le DIU « Entrée dans le métier », il semble qu'aucun dossier d'habilitation n'avait été réalisé à la création sous la forme demandée par l'Université de Limoges. Il convenait donc de régulariser la situation pour l'avenir. Ce DIU concerne une trentaine de fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

Quant au DU « Consolidation », deux modifications principales ont été prises en compte :

- d'une part, les capacités d'accueil par parcours ont été redéfinies en accord avec les responsables de formations sachant que la capacité maximale de ce DU a été limitée à 20 places au total au lieu de 50 les années précédentes. L'objectif est notamment de prévenir les recours de la part d'étudiants ;
- d'autre part, le tarif « formation continue » a été révisé à la hausse.

Mme Bariant informe également les conseillers de la mise à jour des fiches budgétaires de formation (FBF) de chacun de ces DU et DIU sur la nouvelle maquette fournie par la Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) de l'Université de Limoges. Ces fiches doivent être votées tous les ans à l'appui des tarifs et ce, même s'ils sont à zéro. Elles constituent une base de données et de contrôle pour l'Université, elles renseignent sur le coût et l'équilibre financier des formations.

Elle précise que dans le cadre du DIU « Entrée dans le métier », deux fiches budgétaires de formation ont été réalisées au lieu d'une seule, permettant ainsi une meilleure lisibilité et une plus grande clarté : l'une spécifique à la mention « Premier degré » et l'autre propre aux mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » ainsi qu'aux disciplines hors Inspé. Elle ajoute que le nombre d'heures apprenant a été calculé sur la moyenne du nombre d'heures des différents parcours.

En ce qui concerne le DU « Consolidation », les heures de formation correspondent aussi à la moyenne des heures apprenant des différents parcours, sachant que 315 heures sont mutualisées avec le Master et donc valorisées « à titre gracieux ». De plus, pour les étudiants en formation continue, un tarif Inspé de 150 € a été ajouté aux 600 € revenant à la DFCA, portant le coût total d'inscription à 750 €. Un étudiant maximum se trouve dans cette situation et ceci pas nécessairement tous les ans.

M. Maître, vice-président de la formation à l'Université de Limoges, s'interroge sur l'aspect déficitaire de certains DU alors que ceux-ci doivent en principe s'autofinancer. Il constate que le tarif d'inscription est trop faible et ne prend pas en compte le coût réel de la formation. Pour pallier ce déficit, il faudrait soit augmenter le coût d'inscription, soit diminuer le nombre d'heures de formation.

M. Joussein, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, répond que les DU « Formation de formateurs académiques » et « Devenir acteur de l'école inclusive » sont tous deux co-portés par l'Inspé de l'académie de Limoges et par l'École académique de la formation continue (EAFC). M. Luchez, directeur de l'EAFC, confirme qu'il s'agit d'un accord passé entre l'Université de Limoges et le Rectorat de l'académie de Limoges, matérialisé par la signature d'une convention. Il ajoute que sans cet accord, l'EAFC n'aurait pas les moyens financiers de proposer ces formations à ses personnels. La formation au sein de ces DU est assurée par des intervenants de l'Université mais également par des vacataires rémunérés par l'EAFC.

Par ailleurs, M. Joussein signale que pour le DIU « Entrée dans le métier », le ministère de l'Éducation nationale verse chaque année une somme conséquente pour financer les heures de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps. Il s'agit d'un financement lié à la précédente réforme de la formation initiale des enseignants. Cette somme, laquelle n'est jamais utilisée en totalité, est reversée directement aux Universités et non aux Inspé. En 2024, celle-ci s'élevait à 90 440 €.

Les mises à jour des dossiers d'habilitation, des maquettes, des MCCC ainsi que des fiches budgétaires de formation des DU et DIU de l'Inspé de l'académie de Limoges sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Tarifs des formations ouvertes en formation continue et apprentissage (Master, DU, DIU) (annexe 12)

Mme Bariant présente les tarifs actualisés des formations de l'Inspé de l'académie de Limoges ouvertes en formation continue et apprentissage pour la rentrée 2025.

D'une part, s'agissant des Masters MEEF mentions « Premier degré », « Second degré », « Encadrement éducatif », « Pratiques et ingénierie de la formation » et du DU « Formation de formateurs en yoga », les tarifs demeurent identiques à ceux de l'an dernier.

D'autre part, comme indiqué précédemment, pour des raisons d'équilibre budgétaire du dispositif, le tarif du DU « Consolidation » des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » a été porté à 750 € pour les apprenants en formation continue au lieu de 600 € l'an passé.

Enfin, toutes les formations dont le tarif est nul pour les apprenants ont été retirées de la liste. Il s'agit du DU « Formation de formateurs académiques », du DU « Devenir acteur de l'école inclusive » qui sont financées par l'EAFC dans le cadre de la convention passée avec le Rectorat et du DIU « Entrée dans le métier » qui bénéficie d'un financement de l'État.

M. Obert propose de passer au vote. Les tarifs actualisés des formations de l'Inspé de l'académie de Limoges ouvertes en formation continue et apprentissage sont adoptés à l'unanimité des membres présentes et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

V. Demande de subvention pour le colloque « Les langages du care : incarner, apprendre, faire, transmettre » (annexes 13 à 15)

Dans le cadre de l'organisation du colloque « Les langages du care : incarner, apprendre, faire, transmettre » qui se déroulera à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines du 10 au 12 juin 2025, le laboratoire de recherche CeReS sollicite une subvention d'un montant de 700 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges.

Il s'agit d'un colloque international et pluridisciplinaire susceptible de permettre aux enseignants de s'inscrire dans une démarche de recherche et de générer d'éventuels projets conjoints.

Pour Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, la somme de 700 € lui semble trop élevée dans la mesure où la thématique de cet événement est peu connexe aux préoccupations de l'institut.

Par ailleurs, dans le dossier financier de ce colloque, le tableau des recettes fait apparaître une demande de subvention d'un montant de 500 € et non de 700 €.

Le conseil d'institut propose d'accorder une subvention d'un montant de 500 €. Celle-ci est soumise au vote et acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Point sur *Mon Master*

Mme Isidore, responsable du service de la scolarité à l'Inspé de l'académie de Limoges, fait un point sur le nombre de candidatures enregistrées dans *Mon Master*.

Au total 514 candidats ont déposé un dossier pour la mention « Premier degré », ce qui équivaut au nombre d'inscrits de l'an dernier. Parmi ces candidatures dont certaines sont multiples, 249 concernent le site de formation de Guéret, 469, celui de Limoges et 250, celui de Tulle.

De son côté, la mention « Second degré » comptabilise 1271 candidatures, ce qui correspond à une hausse globale par rapport à l'année dernière. Cependant, deux parcours voient leur nombre de candidats

diminuer. Il s'agit des parcours « Professeur de mathématiques » et « Professeur de Sciences physiques et chimiques ».

Quant à la mention « Encadrement éducatif », elle subit également une baisse du nombre de candidatures.

Mme Isidore ajoute que pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », les candidatures se font via la plateforme *eCandidat* sur une période différente de celle de *Mon Master*. Celles-ci sont possibles jusqu'au 31 mai 2025. À ce jour, 10 candidatures pour le parcours « Expertise en formation des adultes (ExFA) » et 5 pour le parcours « Accompagnement de dynamique inclusive (ADI) » ont été déposées.

VII. Informations diverses :

M. Rouvellac fait un point sur la réforme en cours de la formation initiale des enseignants dont le coût en régime continu est estimé à 500 millions d'euros par année.

Il indique que le maintien des Inspé au sein des Universités semble acquis et qu'il n'est plus question de mettre en place des écoles normales du 21^{ème} siècle.

Il est également acté que, dès la session 2026, un concours aura lieu en fin de troisième année de licence (L3). Pendant deux ans, deux concours devraient se dérouler en parallèle mais à des dates différentes : l'un en fin de L3 et l'autre en fin de deuxième année de Master ; ceci afin de préserver des débouchés pour les étudiants actuellement engagés dans un master MEEF. Les sujets « zéro » ont été communiqués pour le second degré. Par ailleurs, l'Inspé pourrait toujours accueillir les non-lauréats au concours en première année de Master.

Il est donc nécessaire d'engager, dès à présent, des rencontres et des discussions avec la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) et avec la Faculté des Sciences et Techniques (FST) de Limoges.

Pour le premier degré, la question du portage de la licence « Professorat des écoles (LPE) » qui prendra la suite du « Parcours de préparation au professorat des écoles (PPPE) » doit être arbitrée. Les textes indiquent que cette LPE pourra être portée par une composante de l'Université sans plus de précisions. M. Rouvellac estime que l'Inspé, de par son expérience du travail avec les enseignants du premier degré, de par les liens étroits entretenus avec le Rectorat de l'académie de Limoges, avec les Directions Académiques des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) mais aussi en raison des partenariats avec les différents conseils départementaux, devrait accueillir cette LPE. Il ajoute qu'il en va aussi du maintien des sites de proximité départementaux qui sont l'essence de la formation du premier degré.

Selon Mme Gaumet, directrice adjointe à l'Inspé de l'académie de Limoges, si l'Inspé porte cette licence, il faudra se montrer prudent quant à son contenu, celle-ci risquant d'être plus professionnalisante.

Mme Legros s'interroge sur les capacités d'accueil de cette LPE. M. Rouvellac répond que, pour la première année de licence, l'Inspé a la volonté d'afficher des capacités identiques à celles affichées actuellement en première année de Master afin que les berceaux de stage ne soient pas affectés et qu'elles soient au plus près du nombre de candidats inscrits aux concours.

Pour Mme Battut, gestionnaire au service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, même si l'Inspé possède toute l'expertise en matière de premier degré, la question des infrastructures va se poser. M. Rouvellac admet qu'il faudra en effet trouver des solutions à ce niveau-là.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et leur rappelle que le prochain conseil d'institut se tiendra le 4 juin 2025. Il clôt la séance à 16h06.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN